

LES

Clochers

DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE

N° 10



samedi 11 janvier

18h. salle polyvalente
La Fresnaye sur Chedouet

Joyeuses
Fêtes

decembre 2019

SOMMAIRE

Editorial	2
Informations diverses	3-7
Les travaux	8
La Fresnaye s/Chédouet	9
Montigny	9
Lignièrès	10
St Rigomer des Bois	11
Roullée - Chassé	12

GYMNASE

Lors de sa séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2019, les élus de Villeneuve en Perseigne ont voté, à l'unanimité, la construction du gymnase.

Le niveau de subventions obtenues est de 959 500 euros; le complément étant la dotation d'équipement des Territoires Ruraux pour 265 500 euros. Nous avons visité une dizaine de gymnases dont celui de Loué dans la Sarthe, où dix élus ont pris connaissance d'une structure construite en 2017 par le cabinet d'architectes A3DESS, cabinet choisi comme maître d'œuvre pour notre projet. Cela nous a permis de compléter, nos connaissances et d'affiner nos choix.

Une réunion de travail s'est tenue le 22 octobre 2019 avec M. Barbier, architecte, afin d'avancer dans le projet. La restitution de ce projet est prévue début décembre, afin de pouvoir déposer le permis de construire pour la fin de l'année.

Le lancement du marché public auprès des entreprises pourrait être réalisé au cours du premier trimestre 2020, et le commencement des travaux à la sortie de l'hiver, suivant les résultats du marché public.



Gymnase de Loué (sarthe)

EDITORIAL

André Trottet - Maire de Villeneuve en Perseigne

A plusieurs reprises, j'ai indiqué que la loi du 16 décembre 2010 obligeait toute collectivité de moins de 5000 habitants à intégrer une intercommunalité.

Certaines personnes continuent à penser que Villeneuve-en-Perseigne n'aurait pas dû intégrer la Communauté Urbaine d'Alençon.

Auraient-elles préféré rejoindre la Communauté de Communes Maine-Saosnois dont le territoire va jusqu'aux portes du Pays Manceau ?

La suppression de la taxe d'habitation aura des effets en cascade sur les critères qui interviennent dans l'éligibilité et l'attribution des dotations de l'Etat et des nombreux dispositifs de péréquation ou de compensation.

Il est impossible aujourd'hui d'avoir une lisibilité et encore moins de prévoir l'évolution des ressources fiscales.

Par ailleurs la suppression totale de la taxe d'habitation à terme n'est toujours pas financée au niveau national. L'Etat annonce une nouvelle loi de décentralisation s'appuyant sur les collectivités et notamment les communes. Nous pouvons nous en féliciter.

A cet effet, une Agence Nationale des Territoires a été créée mais il faut absolument que les élus soient les principaux acteurs dans cette agence, et non pas les différentes administrations d'état.

L'état reconnaît que la fermeture des commerces en zone rurale contribue à renforcer les déséquilibres avec les zones urbaines. Il relance, par exemple, la création de cafés afin de rétablir de la convivialité dans les bourgs. Nous avons bénéficié des aides pour la réhabilitation des commerces de centre bourg et nous

avons la chance d'avoir quelques établissements sur la commune déléguée de la Fresnaye-sur-Chédouet.

Le commerce repose sur un triptyque :

- l'infrastructure immobilière,
- les commerçants,
- la clientèle.

Pour le premier point la commune a investi dans deux établissements (530m²) et avait souhaité associer la boulangerie-pâtisserie, mais l'ancien propriétaire n'avait pas voulu donner une suite favorable.

Nous avons la chance d'avoir de bons commerçants, de véritables professionnels et le renouvellement récent de deux commerces a confirmé ce professionnalisme. Si les deux premiers critères sont assurés, le troisième doit nous interpeller.

Ce n'est pas la première fois que je tire la sonnette. Pour assurer la pérennité commerciale il faut que la population accepte de changer une partie de ses habitudes de consommation ; afin d'assurer un niveau d'activité dans notre bourg. Aujourd'hui ce fait n'est pas assuré. Si nous ne changeons pas de comportement, l'activité commerciale sur notre territoire ne pourra pas être maintenue et il ne faudra pas s'en étonner, comme le font certains, alors qu'ils sont restés passifs face à ces enjeux.

«Le sport est une école de la vie», le dire c'est bien, mais donner la possibilité à notre jeunesse de pratiquer le sport dans des conditions favorables : c'est là un merveilleux défi, dans le cadre de notre projet de gymnase.

Notre mandat électif se termine en mars 2020.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus de Villeneuve-en-Perseigne et son personnel pour le travail accompli au cours de ces 6 dernières années : cela a été un véritable travail d'équipe.

Changement d'enseigne

Rapid'Market devient **cocciMarket**



OUVERT 7 jours sur 7

du lundi au samedi :

8h-12h30 /15h-19h30.

dimanches et jours fériés : 8h-12h30

- Possibilité de livraison à domicile
- Carte de fidélité numérique
- Programme promotionnel national tout au long de l'année
- Un grand choix de produits BIO
- Rayon charcuteries diversifiées avec différents fournisseurs locaux (Charcuterie Cosmes, Eleveurs de la Charentonne, Produits de la ferme de l'Etoile)

Nouveau salon de coiffure

Homme - Femme - Enfant

du lundi au vendredi : 9h15-19h00

fermé le mercredi





INFORMATIONS MODALITÉS DU SCRUTIN

Le renouvellement des conseils municipaux aura lieu les 15 et 22 mars prochains.

Pour notre commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne (2 233 habitants), 23 conseillers municipaux sont à élire, selon un scrutin de

liste à deux tours, avec représentation proportionnelle : les candidats se présentent en listes complètes, paritaires (nombre égal de femmes et d'hommes en alternance dans la liste) avec une possibilité de deux candidats supplémentaires.

Les noms des deux candidats aux postes de délégués communautaires (représentants de la commune au Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine d'Alençon) figurent à part, sur le même bulletin de vote.

Lors du vote, on ne peut faire ni adjonction, ni suppression, ni modification de l'ordre de présentation des listes, sous peine de nullité du bulletin.

L'élection peut se limiter à un seul tour en cas de majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés) pour l'une des listes, ou donner lieu à un second tour, auquel cas :

- les listes qui ont obtenu 10% ou plus des suffrages exprimés au 1^{er} tour peuvent se maintenir au second ;
- les candidats d'une liste qui a obtenu plus de 5%, sans pouvoir se maintenir en tant que tels, peuvent rejoindre une autre liste, ce qui peut amener à modifier l'ordre de présentation des candidats.

Les élections municipales de Villeneuve en Perseigne, comme toutes les communes de plus de 1 000 habitants, constituent un scrutin majoritaire avec une dose proportionnelle : on attribue d'abord la moitié (arrondie si nécessaire à l'entier supérieur) des sièges à pourvoir à la liste qui a le plus de voix au premier tour ou, s'il y a lieu, au second ; les autres sièges sont répartis entre toutes les listes présentes au dernier tour ayant eu plus de 5% des suffrages exprimés (y compris la liste majoritaire) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les bureaux de vote seront ouverts aux endroits habituels, dans chacune des communes déléguées, de 8h à 18h.

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 7 février 2020. Le citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>, et, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr). Renseignez-vous auprès de votre mairie déléguée



Maison Assistantes Maternelles

Une réunion de travail avec une entreprise de construction modulaire, les élus de Villeneuve en Perseigne et les trois assistantes maternelles s'est déroulée le 15 octobre 2019. Un contact a été pris avec un architecte afin de présenter un avant-projet, prenant en compte les contraintes demandées par la PMI.

Une prochaine réunion permettra de valider le dossier et de déposer, par la suite, le permis de construire. Les demandes de subvention seront demandées en début de l'année 2020.

Il est souhaité que la structure soit disponible en septembre 2020.

Une quatrième assistante maternelle a été trouvée : deux sont issues de la Fresnaye sur Chédouet, une de Chassé, une de Lignéres la Carelle. Cela portera la capacité d'accueil à 16 enfants (4x4).

Association
«Les Frippons Fresnayons»
29, résidence du Pain Bénit
La Fresnaye-sur-Chédouet
72 600 Villeneuve-en-Perseigne
Tél. 02 43 33 23 41

Terrain de foot

Le terrain de foot s'est vu relooké avec l'aménagement de ses tribunes offrant un abri pour une cinquantaine de spectateurs.

Il ne reste qu'à retrouver l'ambiance des matchs que l'on espère gagnants..



Cet aménagement a été réalisé par Pascal Chauvin, menuisier à La Fresnaye.



C'est une démarche durable et responsable créée par les 20 000 éleveurs de la coopérative Sodiaal. Elle est basée sur un cahier des charges clair :

- alimentation sans OGM (approvisionnement auprès de fournisseurs certifiés STNO- lait collecté et conditionné en France),
- 150 jours de pâturage en moyenne (critères correspondant au référentiel développé par l'association Lait de Pâturage),
- bien-être animal (méthode Signes de Vaches - Cow Signals),
- meilleure rémunération des éleveurs : pour chaque litre de lait collecté incorporé dans les produits « Les Laitiers Responsables » vendus, 40 centimes sont répartis entre les producteurs de notre coopérative Sodiaal.

Mangez mieux...



C'est ce que propose l'AMAP qui défend les producteurs locaux. Animée par Boris Argaud, cette association prend de l'essor et ses membres sont de plus en plus nombreux. Ouverte à tous, vous pouvez les rejoindre...

Contact :
Boris Argaud - Les Marsaudières - Roullée
Tél. 06 88 03 90 82
boris.argaud@free.fr

LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS



Le 22 août 2019, plus de 250 personnes ont participé à la réunion publique organisée par la Municipalité à la salle des fêtes de la Fresnaye sur Chédouet avec le concours de Sarthe Numérique. Cette réunion a permis de répondre à de nombreuses questions générales et des réponses ont pu être apportées individuellement à la fin de la réunion sur des points particuliers.

Le déploiement de la fibre est en cours, notre commune est divisée en trois plaques distinctes suivant l'implantation des Relais Optiques, à noter que Chenay a été intégré à notre commune :

- la plaque de PERN (La Fresnaye, Montigny, Chassé)
- la plaque de PERS (Roullée, La Fresnaye sur Chédouet)
- la plaque de CHEN (Lignières la Carelle, Chenay, St Rigomer)

Les travaux d'élagage sont terminés, ils ont été pris en charge financièrement par la commune. Les quelques points restants seront traités par nos soins. Une attention particulière doit être apportée au maintien en état des haies et arbres en bordure de la voirie et des réseaux (téléphone, fibre, électrique). Ce point est très important, car en cas de rupture d'un câble Fibre, (hors événements exceptionnels), les coûts de réparation seront intégralement facturés au propriétaire par Sarthe Numérique, le montant de cette facture peut être important, ces réparations pouvant prendre plusieurs jours suivant l'importance du faisceau de fibre.

En application de l'article L 2212-2 du CGCT et D 161- 24 du Code Rural, 151-1 du code des Postes et Communications électroniques et la loi numérique 8 octobre 2016, il appartient à chaque propriétaire ou locataire des parcelles riveraines de ces lignes de procéder à l'élagage des haies ou des arbres.

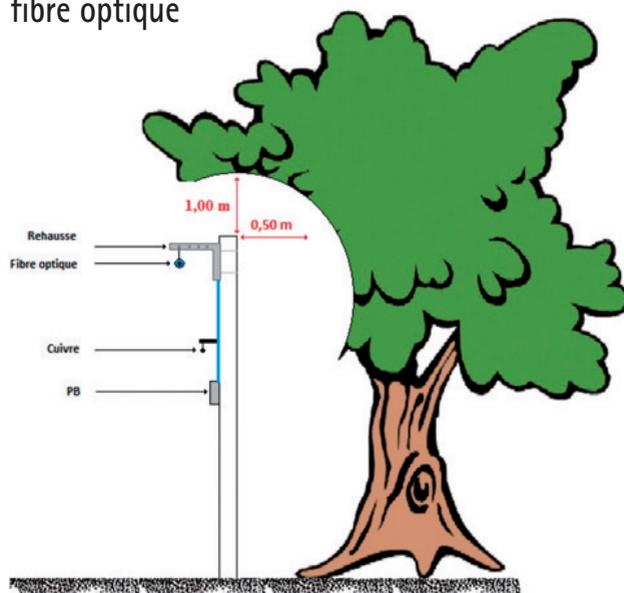
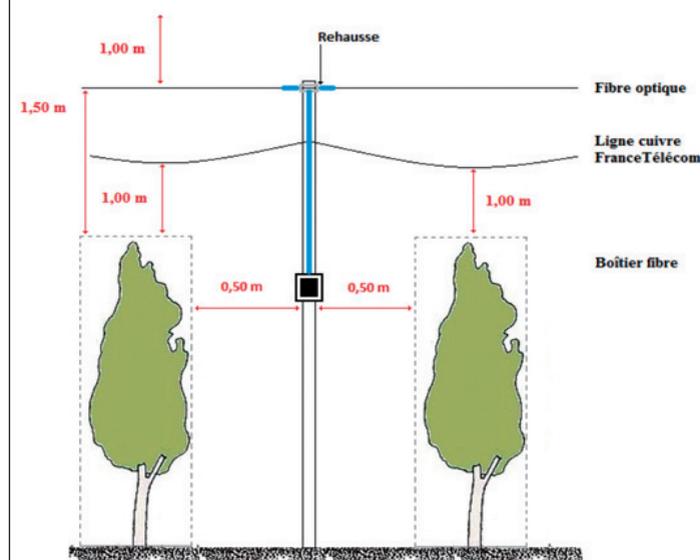


A noter : lorsque les travaux seront finis, réceptionnés et reconnus conformes, un délai réglementaire de 3 mois doit être respecté avant la réunion de commercialisation.

Pour connaître votre éligibilité au raccordement à la fibre, rendez-vous sur «lafibrearrivechezvous.fr».

Entrez votre adresse, des pastilles de couleurs vous indiqueront votre situation au regard du raccordement.

Zone à élaguer pour le tirage et le raccordement de la fibre optique



LIGNIÈRES LA CARELLE

L'antenne-relais de Lignières la Carelle entrera en fonction, comme prévu, en Juillet 2020. Elle devrait améliorer sensiblement la téléphonie mobile sur Lignières et ses environs.

Bonne Année 2020

AIDES POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté Urbaine d'Alençon aide les propriétaires d'immeubles non reliés à l'assainissement collectif dans leurs démarches pour financer leurs travaux de création ou de modifications sur leurs installations d'assainissement individuel. Adressez-vous à :

Communauté Urbaine d'Alençon
Département Patrimoine Public
Service Réseaux
Place du Maréchal Foch - BP 362
61014 Alençon Cedex
Tél. : 02 33 80 87 54

Aides au financement :

- Prêts à Taux Zéro, plafonnés à 10 000 euros, remboursables sur 10 ans maximum, pour les résidences principales construites avant le 1er janvier 1990. Ces prêts sont gérés par les agences bancaires.

- Prêts également possibles par la Caisse d'Allocations Familiales (pour les bénéficiaires de prestations familiales), et par certaines caisses de retraite.

NB : des permanences CAF sont assurées à Mamers le Lundi de 9h30 à 12h30 et de 14h

à 16h, 7 rue Albert Roullée (à côté de la Poste). On peut également joindre la CAF au 08.10.25.72.10.

- L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat peut subventionner les propriétaires occupants d'un logement de plus de 15 ans et ce jusqu'à 30% du coût des travaux. Renseignez-vous à :
Direction Départementale des Territoires
19 Boulevard Paixhans 72000 Le Mans
02 72 16 40 19

ddt-anah@sarthe.gouv.fr

ou, pendant la durée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours sur notre commune, auprès de : SOLIHA au 02 43 42 12 72, contact.sarthe@solihha.fr.

- Les travaux sur l'assainissement individuel bénéficient d'un taux de TVA réduit à 10% si l'immeuble a plus de 2 ans.

Une délibération a été prise par le Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne le 14 octobre 2019 pour demander à la Communauté Urbaine d'Alençon que les conventions d'aides auprès



de l'Agence de l'Eau soient reconduites afin que nos administrés puissent en bénéficier. Demande restée sans suites à ce jour.

Tous renseignements disponibles sur :
<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/aides-financieres-r35.html>

N'hésitez pas à recourir à l'assistance mise à votre disposition par la Communauté Urbaine, ou à la Maison des Services Publics à La Fresnaye :

Nathalie CAUVET - 02 72 88 02 70
msap@fresnayechedouet.fr

Ecole publique du massif de perseigne

La rentrée à l'école publique du Massif de Perseigne s'est effectuée dans de bonnes conditions.

Les effectifs au 1^{er} septembre 2019 sont de 74 contre 68 au 1^{er} septembre 2018.

C'est la troisième année de fonctionnement de la convention passée entre la commune de Villeneuve en Perseigne et l'Inspection Académique. Elle a permis le maintien de la 4^e classe, sachant que le maintien de la 4^e classe sous convention est possible avec un minimum de 65 élèves

Le maintien de la 4^e classe en 2019 ne s'est donc pas fait de «justesse», mais avec + 8 élèves.



Près de 70 000 euros ont été investis dans l'école au cours de ces 3 années.

Nous pouvons nous réjouir de l'environnement positif en matière de fréquentation, il y a un véritable frémissement.

Néanmoins, l'importance est d'avoir un effectif au moins équivalent à la prochaine rentrée ; c'est possible avec un nombre de départ en 6^e limité et l'arrivée de petits dans le cadre des fratries.

Mais il faut garder une certaine vigilance.



Décès de Raymond Poulidor

En 2011, Raymond Poulidor découvrait le musée du Vélo. Il avait été accueilli par André Trottet et par Yvan Bonduelle, créateur du musée.

«Je connaissais l'existence du musée, mais je n'avais jamais eu l'occasion de venir dans la région. Aujourd'hui je suis enchanté de voir toute cette collection de vélos, de maillots et d'anecdotes sur le Tour de France» remarquait notre champion.

Le Musée de La Belle Echappée a été cité dans le magazine national le plus connu des amateurs de bicyclettes, «le Cycle», n° 512 d'octobre 2019. Une bonne publicité pour notre musée local.

Balayer devant sa porte...

La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques. En complément de ces actions, il est rappelé que :

- La propreté des abords des propriétés incombe aux propriétaires, aux locataires le cas échéant, riverains de la voie publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des haies et abords sur toute la longueur, au droit de leur propriété, en toute saison. Ils peuvent, bien sûr, entretenir au-delà de leur stricte obligation si leur passion du jardinage les y pousse !

- Les déjections canines sont interdites sur le domaine public. Les propriétaires de chiens sont tenus d'enlever immédiatement les crottes laissées malencontreusement par leurs animaux de compagnie, sous peine d'une amende de 1^{ère} classe (35 euros).



La Communauté Urbaine d'Alençon effectue régulièrement des contrôles sur les sacs d'ordures ménagères. Il s'avère que des déchets verts sont encore déposés à l'espace propreté. Ces dépôts sont rigoureusement interdits et sont passibles d'une amende de 1^{ère} classe. Les déchetteries sont là pour ça !

et encore trop de déchets...

Nous sommes arrivés bien au-delà de toutes considérations idéologiques ou politiques. Le triste constat est fait : notre planète est saturée. Il est important de tous nous sentir concernés. Il nous faut changer de mode de vie et d'habitudes.

Chaque jour on peut progresser, diminuer la quantité de déchets, réfléchir à son impact sur notre environnement. On peut évaluer nos besoins réels et ne pas se laisser emporter dans le tourbillon de la consommation à outrance. (consommer moins et de meilleure qualité). Laissons une chance à nos enfants, à nos petits enfants de vivre dans un environnement de qualité.

Nous produisons du déchet à chaque fois que nous achetons, consommons et nous déplaçons. C'est la fameuse loi « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » énoncée par Monsieur Lavoisier ! Bien sûr on ne peut pas changer toutes nos habitudes du jour au lendemain. Chacun son rythme !!!

Mais voici quelques petites idées pour nous permettre de progresser.

- Respecter le tri sélectif : cela permet le recyclage du papier, du carton, du verre, des plastiques et des métaux.

- Utiliser le composteur : cela élimine 30% des déchets ménagers.

- Limiter l'utilisation du non recyclable : Les sacs plastiques pas plus que les films étirables ne sont indispensables. Les

bocaux et les récipients en verre sont parfaits pour conserver et congeler. Les vieux tissus peuvent se transformer en sacs de toute taille pour les courses et sont réutilisables à l'infini.

La vaisselle jetable n'est pas indispensable et c'est tellement plus agréable de boire dans un « vrai verre » !

Préférer les produits sans emballage pour les denrées alimentaires. De nombreux magasins proposent les denrées de base en vrac (on peut même acheter le liquide vaisselle, la lessive en flacons rechargeables et les pastilles de lave-vaisselle au poids).

Limiter l'utilisation du papier absorbant au profit du tissu (on peut confectionner, avec du tissu de récupération, des torchons « essuie-tout ». Une lessive par semaine pour tous les chiffons et le tour est joué ! Idem pour les lingettes... Maintenant on peut aussi trouver de l'essuie-tout lavable dans les commerces ou faire travailler les mamies couturières... Noël approche à grands pas. On peut également utiliser des sacs cadeaux en tissus qui seront réutilisables chaque année. Le papier cadeau coûte cher et envahit nos poubelles.

Respectons les rythmes des saisons en consommant les fruits et légumes de saison cultivés à proximité.



Téléthon

Cette année encore les communes du Massif de Perseigne (Villeneuve, Blèves, Louzes, Les Aulneaux) ainsi que de nombreuses associations, les écoles publique et privée, le Jardin d'Alexandre se sont mobilisés pour récolter des fonds pour l'AFM Téléthon.

Toutes les manifestations permettent aux participants de créer des liens et de découvrir les richesses de notre territoire et de nos communes. Malgré un temps plutôt humide, de nombreux volontaires se sont mobilisés pour les marches. Il est trop tôt pour vous communiquer un bilan de cette année 2019 mais nous sommes bien partis pour faire aussi bien que les années précédentes... (2950 euros en 2018).

Dans une même démarche et dans le but de soutenir la recherche pour les maladies génétiques, Lignières la Carelle sera le 17 mai 2020 une étape importante de

la course relais ARTPC « A Rett Toi Pour Courir » qui aura lieu du 16 au 23 mai.

Il s'agit d'une course relais qui a pour objectif de faire connaître la maladie rare d'origine génétique appelée le Syndrome de Rett et de sponsoriser la recherche médicale concernant cette maladie. Elle est organisée par l'AFSR (Association Française du Syndrome de Rett) et l'association « Au nom d'Anna ».

Cette année des coureurs à pied vont relier le Center Parc de Chaumont sur Taronne à Lille soit plus de 500 km en 8 étapes.

La seconde étape passera par notre village et deux départs seront donnés : un premier aux marcheurs et coureurs accompagnant les « joelettes » (fauteuil de randonnée) et un second aux coureurs. Vous êtes tous invités à accompagner la dernière partie de cette étape (une dizaine de kms) dont l'arrivée est prévue au Parc des Promenades à Alençon.

Venez nombreux pour marcher ou courir le dimanche 17 mai !

Pour tous renseignements : Josette Jacquet (06 45 56 21 19 / josettejacquet@gmail.fr).





Pharmacie

Suite à l'arrêt d'activité de la pharmacie au 30 juin 2018, celle-ci devait être reprise avant le 30 juin 2019 pour que la licence reste valable. Devant l'absence d'un repreneur, la mairie de Villeneuve a passé une annonce sur le site SOS villages de TF1. Nous avons eu trois contacts mais aucun de sérieux.

En mars 2019, nous avons reçu un candidat fort motivé. La mairie a joué le rôle de facilitateur auprès d'un organisme bancaire et auprès de l'ordre des médecins. La situation n'était pas simple, les formalités devant être closes avant le 30 juin 2019. Le recours auprès du Préfet de la Sarthe a été sollicité pour alléger les contraintes. Un montage financier pouvait permettre la transmission de l'officine. Malheureusement l'acheteur et le vendeur n'ont pu se mettre d'accord et le projet a échoué.

Actuellement il est difficile de pouvoir prétendre à l'installation d'une nouvelle officine en raison des règles ordinales applicables. Néanmoins, nous restons optimistes

car une nouvelle pharmacie obéit à un réel besoin de service auprès de notre population. Devant l'importance des fermetures d'officines en milieu rural, l'Etat réfléchit à un nouveau plan pour corriger ce déséquilibre. Il nous faudra être attentifs à ce dispositif.



Compétence Maison de Santé

Lors du Conseil communautaire de la CUA le 17 octobre 2019, les élus de Villeneuve en Perseigne se sont abstenus sur le rapport concernant la mise à jour des compétences. La compétence santé ne comporte que les Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PLSA). Nous avons demandé de rajouter la mention Maison de Santé. Par lettre du 28 décembre 2018, lors de plusieurs autres demandes et dernièrement lors de la conférence des Maires, ce point a été soumis à Monsieur le Président. Il est regrettable que cette mention n'ait pas été prise en compte dans la mesure où l'Etat et les Agences Régionales de Santé (ARS) demandent que les projets de Maison de Santé soient portés par les intercommunalités. Cela permet notamment

de bénéficier du niveau optimal de subvention. Il y a un manque de cohérence sur le territoire de la CUA, sachant que les PLSA concernent plutôt les zones urbanisées. Cela est d'autant plus choquant que cette extension de compétence est sans incidence financière pour la CUA.

Notre demande est importante car Villeneuve en Perseigne devra bientôt porter un dossier pour organiser une Maison de Santé autour de nos médecins.

Monsieur Dibo, président de la CUA, a néanmoins précisé que l'on pourra compléter cette compétence en ajoutant tout établissement à caractère médical, à partir du moment où cela est sans incidence financière pour la CUA. Alors, encore un peu de patience sans doute.



Bilan de la 1^{ère} année de l'Association de Pêche de l'Etang de Chedouet. Cette première saison s'étalait du 15 juillet au 31 octobre 2019 : fréquentation importante des pêcheurs puisque 360 cartes ont été vendues. L'association, très satisfaite de ce résultat, a décidé un rempoissonnement de gardons, de tanches, d'amours blanc et de brochets sifflets au mois de décembre 2019. L'association étudie la construction d'un ponton de pêche pour personnes à mobilité réduite. Le Crédit Agricole a attribué une subvention de 500 euros pour la réalisation de ce ponton.

Une journée de nettoyage des abords de l'étang est prévue le 9 avril 2020. Rendez-vous est donné aux bénévoles à 8 h. au chalet de l'étang.

Ouverture de la saison 2020 : du 18 avril au 31 octobre de 7h. à 19 h.

SARTHE HABITAT

Dix logements neufs construits par Sarthe Habitat ont été inaugurés le 26 Novembre à La Fresnaye sur Chédouet, en présence de Fabienne Lebrette-Menager, présidente de Sarthe-Habitat, de Frédéric Beauchef, vice-président du Conseil Départemental, et de nombreux élus. L'opération a été unanimement saluée pour ses qualités environnementales, énergétiques et esthétiques, pour son intégration réussie dans le bourg et pour sa volonté de renforcer la mixité sociale dans l'urbanisation de la commune.



TRAVAUX DANS LA COMMUNE

ST RIGOMER nouveaux vitraux

L'église était comble le dimanche 10 novembre après-midi pour découvrir les sept nouveaux vitraux réalisés par Cathy Van Hollebeke d'après des œuvres de Gaston Floquet.

Le montant des travaux s'élève à 25 200 euros auxquels s'ajoutent 1 515 euros pour les protections. Ce chantier a été financé par le département de la Sarthe et la Communauté Urbaine d'Alençon pour 4 750 euros chacun. Une subvention est attendue de la Région Pays de Loire pour ces travaux et des petits travaux de menuiserie et de toiture, d'un montant de 9 600 euros. Le solde concernant la création de vitraux est financé quasi intégralement par la vente d'œuvres de Gaston Floquet organisée par l'association en 2014.

Le concert donné par le Triumviret à cette occasion a été chaleureusement salué, en dépit d'une panne de chauffage malvenue qui a quelque peu refroidi l'ambiance !



photo : Alain Neveu / Ouest-France

LIGNIÈRES

Ravalement de façade complète de la salle polyvalente avec isolation de la partie cuisine.

Réfection du parking attenant à la salle polyvalente.

Réfection et isolation de la toiture du garage de la mairie



MONTIGNY

A la demande du maire délégué de Montigny, le conseil municipal a entériné le 16 septembre dernier le principe d'un enfouissement immédiat de la fibre optique dans cette commune. Compte tenu de la faible longueur du réseau et de la proximité du château classé, il est apparu opportun de procéder d'emblée à cet aménagement. Le coût des travaux s'élève à 24 968 euros HT.



Une puissante machine a été utilisée pour réaliser l'enfouissement d'une partie du réseau de fibre.

CHASSÉ

canalisations d'eau pluviale

Après le passage des caméras en décembre 2018 pour connaître l'état du réseau et la réfection des canalisations d'eau potable, des travaux d'aménagements et de remplacement du réseau des eaux pluviales ont débuté dans le bourg début octobre. Le nouvel aménagement est parallèle à l'existant.

Les habitants sont invités à se raccorder à ce dernier en séparant les eaux usées des eaux pluviales. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour la mise aux normes de votre installation. Malgré un retard dû aux fortes précipitations de cet automne, la fin des



travaux des canalisations d'eaux pluviales est prévue vers le 15 décembre prochain avant l'aménagement de la partie droite du bourg de Chassé.

ROULLÉE vitraux de l'église

Ça y est !! Les vitraux ont été restaurés et dévoilés au public lors de la cérémonie du 11 novembre. A cette occasion, Cathy Van Hollebeke, artiste alençonnaise ayant effectué la restauration et la création d'une partie du vitrail à rosaces a expliqué avec passion son travail sur ces pièces délicates et, a attiré l'attention sur le vitrail de la Vierge créé en 1904 par Charles Lorin, peintre verrier français né à Chartres. Prochainement, des protections grillagées seront posées sur l'ensemble des vitraux. Les portes ont, quant à elles, été repeintes. Autant que possible les travaux ont été réalisés par les artisans de nos communes.



centre bourg

Les travaux d'aménagement du bourg ont commencé début septembre. La météo qui était favorable à l'époque nous laissait espérer que les travaux seraient terminés comme prévu fin octobre. Mais la pluie ayant joué les troubles fête, n'a pas permis de tenir le planning. Bien qu'il reste à terminer le revêtement de la rue de la providence, le marquage piétonnier du cœur de bourg et l'installation des jardinières, l'essentiel a été réalisé : création d'un carrefour surélevé à l'entrée du bourg, création d'un arrêt de bus aux normes, revêtement bitumé au lotissement des Nouettes ainsi que dans la rue du moulin, réfection du parking de la salle des fêtes

LA VIE DANS NOS COMMUNES...



Villeneuve-en-Perseigne

LA FRESNAYE SUR CHEDOUËT

Ouverture Mairie déléguée

lundi de 9h à 12h
mardi de 9h à 18h
mercredi de 9h à 17h30
jeudi de 9h à 17h
vendredi de 9h à 17h

02 43 97 80 15
mairie@fresnayechedouet.fr

SALLE COMMUNALE

TARIFS LOCATION

Vin d honneur
commune 50€
hors commune 80 euros.
Week-end (particuliers)
commune 150€
hors commune 300€



Décès

Daniel Debonne, le 13 juin
Arlette Nortier, le 22 juillet
Louise Besnard, le 10 août
André Bouille, le 17 août
Christiane Le Gloahec,
le 1^{er} septembre
Michel Monroyal,
le 14 octobre

Naissances

Tim Pillard, le 21 juin
Mathilde Drouin, le 30 juin
Sasha Huguin, le 19 juillet
Nino Maignan, le 25 juillet
Estelle Durand, le 31 juillet
Louis Emond,
le 10 septembre

Mariages

Johanna Behier et
Florian Desnos, le 24 août
Lucie Sorel et
Anthony Gosnet, le 24 août



GÉNÉRATIONS MOUVEMENT



L'atelier chant «les Polyssons» a fait sa rentrée le 18 septembre avec de nouvelles chansons.

Prochains rendez-vous

Repas de Noël, le 12 décembre
Galette, inscriptions, cartes,
le 16 janvier
Assemblée Générale, le 6 février
Questions pour un après midi,
le 11 février
Concours de belote, le 19 mars

RAPPEL DES PERMANENCES

Assistante sociale

Rdv : 02 43 31 16 61

Mission locale

Rdv : 02 33 32 05 94

Relais Assist. maternelle

mardi 12h30-17h30
mercredi 9h-12h et 14h-17h30
jeudi 14h-19h
vendredi 13h45-17h30

Permanence téléphonique lundi: 9h/12h

Tél.: 02 33 29 49 12

Courriel : relais.assistantes@ville-alencon.fr

Adresse : Centre social de Courteille
rue Pierre et Marie Curie ou Edouard Branly
6100 Alencon

Infirmière - puéricultrice

1^{er} et 3^e mardi de 14h à 16h30
sur RdV au 02 43 31 16 61

OPAH

Aides financières pour travaux

Tél : 02 43 42 12 72

contact.sarthe@solih.fr

CLIC

centre local d'information et de coordination
du saosnois

Tél : 02 43 33 13 28

Clic.saosnois@sarthe.fr

Bibliothèque

mardi, de 16h à 19h

mercredi, de 10h à 12h et de 16h à 17h30

vendredi, de 16h à 18h

Tél : 02 43 34 51 94

bibliotheque@fresnayechedouet.fr

Conciliateur de justice

3^e jeudi du mois de 9h à 12h

sur rendez-vous auprès de la mairie.



Villeneuve-en-Perseigne

MONTIGNY

Ouverture Mairie déléguée

1^{er} et 3^e lundi du mois
15h30 à 17h30

02 43 97 84 44

mairie.montigny72@nordnet.fr

Importante vente de percherons

Alain et Monique Patout, maintenant à la retraite, ont décidé de vendre une grande partie de leur écurie de percherons. Maître Biget a orchestré l'opération.



L'écurie Patout a remporté un nombre impressionnant de concours, tant au niveau départemental que régional et national. Il a représenté notre région plusieurs fois au salon de l'Agriculture à Paris. Son immense notoriété fait qu'un nombre impressionnant d'amateurs, acheteurs potentiels comme spectateurs, se sont retrouvés à la Rousselière à Montigny.

Gros succès de cette vente. Mais aussi de la nostalgie chez les vendeurs qui ont eu la sagesse de garder quelques chevaux pour continuer à vivre leur passion.



LIGNIERES LA CARELLE

Ouverture Mairie déléguée

lundi de 9h00 à 12h00

jeudi de 13h30 à 18h30

Tél. 09 77 86 14 60

mairie.lignieres72@wanadoo.fr

lignieres-la-carelle.e-monsite.com

GARDERIE

de 7h30 à 8h15
et 16h45 à 18h15

SALLE COMMUNALE

Location du vendredi 17h
au dimanche soir

Habitants de Villeneuve : 200€

Hors commune : 350€

ETAT CIVIL

Naissance

Bienvenue à

Charli Poirier né le 15 mai

Victor Avanzini né le 19 Juin

Décès

Toutes nos pensées accompagnent la famille d'André Bouillé qui nous a quitté le 17 août. Bien que domicilié à La Fresnaye, il était une figure bien connue de Lignières pour y avoir exercé son activité d'agriculteur pendant de nombreuses années

LUNDI 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre suivie du banquet des anciens a permis de partager un moment convivial et un bon repas avec nos «têtes blanches».

*Que cette FIN d'année
Soit paisible, calme,
JOLIE, CHALEUREUSE
et douce
BONNES FÊTES à tous!*

Martine Linquette - maire déléguée

La cérémonie des vœux à Lignières se déroulera le vendredi 10 janvier à partir de 20h30. Elle sera suivie traditionnellement du «cidre-galettes».

En attendant, toute l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année dans la joie et la chaleur familiale.

MENTION SPECIALE

Félicitations à Monsieur Francis Lehen qui a participé en août dernier à la course cycliste d'endurance «Paris-Brest-Paris». Il a réalisé une belle performance en parcourant les 1200 km en 55 heures (le temps maximal autorisé était de 90 heures). Cela lui a demandé de nombreuses heures d'entraînement et de la persévérance.

Notre commune est vraiment appréciée par les associations cyclistes ! C'est peut-être parce que notre territoire se prête bien à l'organisation des courses mais c'est aussi parce que nous avons dans notre commune des cyclistes confirmés. Avis aux amateurs !

RETRAITE

Monsieur Philippe Cattin a quitté l'équipe municipale en novembre dernier pour une retraite bien méritée. Il était employé au sein de notre équipe depuis avril 1984 et a pris soin pendant 35 années de notre commune. Nous lui souhaitons une excellente retraite et une bienvenue à Monsieur Eric Huan son remplaçant.



GENERATIONS MOUVEMENTS

Nos aînés ont toujours un calendrier bien rempli. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Madame Nelly Roussel, présidente de l'association au 07 89 42 92 90.(nelly-roussel@orange.fr). Un voyage à la journée, qui n'est pas encore choisi, vous sera proposé en 2020.

Calendrier 2020

- 14 janvier
questions pour un après-midi
- 24 janvier
assemblée générale
- 28 février
après-midi crêpes - jeux de société
- 13 mars
concours de belote
- 30 mars, le 25 mai, le 19 août
thé dansant
- 9 juin
questions pour un après-midi
- 11 septembre
barbecue, cartes et jeux de société
- 11 décembre
repas de Noël



L'Association Sportive et culturelle de Lignières rappelle qu'elle propose un cours de «gym tonique» le jeudi soir à partir de 20h30, et un cours de «gym douce» le mardi de 15h à 16h avec un «coach professionnel».

L'inscription en cours d'année est possible et la cotisation est dans ce cas calculée au prorata de la période restante. Pour tous renseignements contactez Nicole Moussay (alain-moussay72@orange.fr).





Villeneuve-en-Perseigne

ST RIGOMER DES BOIS

Ouverture Mairie déléguée
mardi et vendredi de 14h à 18h
Permanence des élus
ces mêmes jours, de 17 à 18h
02 33 26 94 55
e-mail :
mairie.saint.rigomer@orange.fr
www.saintrigomerdesbois.fr

SALLES COMMUNALES

La Charmille

capacité : 150 pers.
journée : 208€
week-end : 260€
demi-journée : 72€

Le Buisson

capacité : 40 pers
week-end : 62€

Bonne Année
2020



Rendez-vous le
vendredi 10 Janvier
à partir de 18h30
Salle de la Charmille

ÉTAT CIVIL

Mariages

Martine Blanchetière et
Marthial Gommard, le 21 Juin

Virginie Durand et
Cédric Garreau, le 27 Juillet

Nous avons dit adieu à

Pierre Pasquet, le 7 octobre
Renée Ducollet, le 13 novembre
Yvonne Descures,
le 27 novembre
Daniel Burin, le 30 Novembre

Journées du Patrimoine



photo : Alain Neveu / Ouest-France

le Lys sous l'Erable a animé brillamment (et bruyamment) notre bourg le samedi 21 septembre. Les quelques personnes présentes ont pu apprécier ce voyage dans le temps et l'histoire, comme si l'on y était ! L'expérience devrait être renouvelée en 2020.

Boîtes à lire...

Deux boîtes à lire sont à votre disposition sur la commune : l'une au Buisson, devant la salle communale, l'autre au Bourg près de l'église. Le principe est d'y déposer les livres lus que vous ne souhaitez



pas conserver et qui sont encore en bon état, pour en faire profiter les autres. Nous comptons, bien sûr, sur l'esprit civique de chacun pour que ces lieux restent propres et en bon état.



Souvenez-vous

Une quarantaine de personnes étaient présentes pour la commémoration du 101^e anniversaire de

l'Armistice de 1918 et l'hommage aux combattants tombés sur les champs de bataille des deux grands conflits du XX^e siècle.



Généralités Mouvement

L'Assemblée Générale annuelle aura lieu le mardi 21 janvier prochain, à 14h30 à la mairie. Une galette clôturera les débats

L'association vous rappelle qu'elle propose à tous une marche d'une dizaine de kilomètres le troisième mercredi de chaque mois. Départ à 9h15 de la salle de la Charmille.



Association pour un Développement Harmonieux et Raisonnable

L'Assemblée Générale annuelle aura lieu le vendredi 17 janvier à 20h à la mairie.

Comité des Fêtes

L'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le vendredi 31 Janvier à 20h30 à la salle communale du Buisson. Tous les habitants sont invités.



La soirée moules-frites proposées le 16 novembre dernier a régalé un peu plus de 150 personnes.

Vous pouvez réserver, d'ores et déjà, les dates suivantes :

- samedi 4 avril pour un repas dansant à la Charmille,
- dimanche 16 août pour flâner au vide-grenier
- samedi 21 novembre pour une soirée moules-frites.

Quelques 75 convives ont ensuite participé au traditionnel banquet des Têtes Blanches à la Charmille.





Villeneuve-en-Perseigne

ROULLÉE

Ouverture Mairie déléguée
mercredi de 13h30 à 17h30
vendredi de 17h00 à 19h00
02 43 97 83 67
mairie.roulee@wanadoo.fr

SALLE COMMUNALE

Habitants de Villeneuve :

170€ (+ électricité)

Hors Villeneuve :

240€ (+ électricité)

GÎTE COMMUNAL

Le gîte sera occupé jusqu'à la fin de l'année 2019 par les équipes qui travaillent à l'installation de la fibre sur notre territoire.



Naissance

Aude d'Osten-Sacken,
le 23 septembre

LA RÉCRÉ

L'association a tenu son assemblée générale le 3 novembre 2019. L'ensemble des adhérents et membres bienfaiteurs ont renouvelé leur adhésion. Xavier Monthulé ne pouvant être présent a chargé la présidente Christiane Rôse de remercier les représentants de la récré et ses adhérents qui sont fidèles à cette « petite entreprise » qui fourmille d'idées. Geneviève Perrin, trésorière, a mentionné les subventions versées par Villeneuve et le canton. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité. le bureau a été réélu.

Les participants ont proposé en activités complémentaires :

- couture - cours de perfectionnement le lundi à 18h30 tous les 15 jours,

- dessin - Hélène Langmann donnera des cours le lundi à 18h30 tous les 15 jours.

Le planning complet des activités est affiché à la salle des associations.

La réunion s'est terminée par un repas partagé où chacun a pu faire la démonstration de ses talents culinaires.

Cette année, en juillet, une visite aux jardins de Giverny été organisée, il faisait un temps magnifique, les jardins étaient de véritables tableaux.

Nous projetons une visite du musée Christian Dior et sa roseraie, en juillet à Granville.

Contact : chrose@wanadoo.fr



LOGEMENT COMMUNAL

Depuis mai 2018, des étudiants en médecine viennent parfaire leur formation lors de stages de six mois auprès des médecins de la Fresnaye, les docteurs Bankolé et Mathis. Dans un premier temps, ceux-ci étaient hébergés au gîte, puis un logement communal s'est libéré, il a alors été décidé en réunion de conseil de le meubler pour en faire un « pied à terre » pour les étudiants.

Depuis début novembre, il est occupé et nous espérons que l'accueil qui leur est réservé les incitera à revenir dans notre commune.



LUNDI 11 NOVEMBRE

Avant le recueillement au monument aux morts, les vitraux de l'église récemment restaurés ont été bénis par monsieur Théotime lors d'une cérémonie à l'église. La matinée s'est prolongée par le repas annuel offert aux seniors de la commune.



Villeneuve-en-Perseigne

CHASSÉ

Ouverture Mairie déléguée
vendredi de 13h30 à 18h30
02 43 97 52 83
communedechasse@orange.fr

SALLE COMMUNALE

Habitants de Villeneuve

week-end : 100€

journée (en semaine) : 50€

journée (samedi) : 80€

Hors Villeneuve

week-end : 150€

journée (en semaine) : 80€

journée (samedi) : 120€



vendredi 10 janvier
à 19 h, salle de l'amitié



Naissances

Romy Renaud, le 30 août

Hugo Bellanger, le 20 septembre

Décès

Georges Deslais, le 7 septembre

Le logement de l'école sera loué à partir du 1^{er} décembre prochain.

LOCATION BARNUM

Habitants de Villeneuve

week-end : 50€

Hors Villeneuve

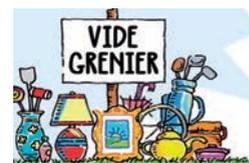
week-end : 80€

LUNDI 11 NOVEMBRE

40 repas ont été servis dont 8 livrés à domicile chez nos seniors qui ne pouvaient pas se déplacer.



dimanche 14 juin 2020



et

